



Chercher salarié avant rupture contrat : légal ou pas?

Par **maeloufu**, le **12/11/2015** à **21:15**

Bonjour. Je me pose une question qui concerne mon copain. Son patron actuel a mis une annonce sur le bon coin (pour ne pas citer), disant qu'il cherche un salarié. Sauf qu'il a fait cette démarche avant même d'informer mon copain de son désir de rupture conventionnelle... est-ce légal ? Merci

Par **P.M.**, le **12/11/2015** à **23:30**

Bonjour,
Il serait sans doute difficile de prouver que c'est pour remplacer le salarié mais comme de toute façon, celui-ci peut toujours refuser de conclure une rupture conventionnelle, je ne vois pas quelle incidence cela peut avoir pour lui...